



Pour qui ? Les jeunes de 16 ans révolus et jusqu'à la veille de leur 18 ans, qui habitent Plémet. **Quand ?** du 8 juillet au 9 août 2024.

Où ? Au sein des services municipaux de la commune de Plémet.

Avec qui ? Les agents communaux des services concernés par les missions proposées.

Pour faire quoi ? L'entretien, le ménage, l'accueil, la préparation administrative, les espaces verts... Le jeune indique 2 préférences, il en sera tenu compte dans l'attribution des missions. **Pour quelle durée ?** Les missions sont proposées du lundi au vendredi (hors jour férié) sur des ½ journées de 9h à 12h ou de 13h30 à 16h30 avec un temps de pause. Elles varient selon les besoins du service (jusqu'à 4h maximum indemnisées 20€).

Quelle indemnité ? Chaque demi-journée est indemnisée 15€ pour une mission de 3h (en espèces) à la fin de l'opération.

Pour toutes informations, contacter Gaëlle LE GOASTER

06-46-14-10-79 sports-jeunesse-vie-associative@plemet.fr

Pièces à fournir : Si le jeune a déjà participé et s'il n'y a pas eu de changements, il n'est pas utile de fournir les pièces suivantes :

- Photocopie d'une pièce d'identité,
- Photocopie du carnet de vaccinations
- Photocopie de l'attestation d'assuré social,
- Photocopie attestation Responsabilité Civile,
 - Justificatif de domicile

Documents à compléter et à retourner à la mairie :

Charte d'engagement signée, fiche de renseignement et sanitaire de liaison et autorisation parentale + lettre de motivation

Charte d'engagement 2024 du jeune à l'opération « argent de poche »

A retourner en Mairie au plus tard le : 26 juin 2024

Nom.....Prénom.....

Date de naissance/...../.....

Domicile

Numéro de téléphone :

Adresse électronique

J'ai déjà participé à l'opération ADP : OUI NON

Règles :

Je dois respecter les consignes sanitaires et de sécurité.

Je dois arriver à l'heure, en tenue adéquate à l'activité qui m'est confiée, sur le lieu de RDV.

Je dois rester tout le long de la mission.

Je ne dois pas me servir de mon téléphone portable durant toute la durée de la mission. Il doit être mis sur silencieux et rangé. Je peux le consulter durant la pause.

Engagement : Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées dans le respect des règles énoncées ci-dessus.

Je suis poli avec les encadrants, usagers et autres participants.

Je prends soin du matériel qui m'est confié et le rend à mon encadrant à la fin de ma mission.

Indemnisation : Toute réalisation satisfaisante des missions qui me sont confiées (durée de 3 heures ou maximum 4h selon l'activité) entrainera une indemnisation de 15€.

Sanctions appliquées pour non-respect des points énoncés :

*Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche »

*Non-indemnisation de la mission.

Je soussigné,atteste avoir pris connaissance du présent contrat et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Plémet, le.....2024

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fiche de renseignement et sanitaire de liaison

1) Le jeune

Nom

Prénom.....

Date de naissance

2) Responsables du jeune

	Père	Mère
Nom - Prénom		
Adresse		
☎ Domicile		
☎ Travail		
☎ Portable		
Mail		

Autre responsable légal : Nom, Prénom et coordonnées téléphoniques :

.....

3) Nom du Médecin traitant et tél :

4) **Vaccination** : copie du carnet de vaccination à fournir à l'inscription.

5) **Traitement médical régulier** : oui non

6) Allergies :

Asthme Médicamenteuse Alimentaire Autre

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (se munir de sa trousse d'urgence) :

.....

.....

7) Renseignements utiles : lunettes, lentilles...

.....

Autorisation parentale

Madame, Monsieur,, en qualité de responsable légal, déclare avoir pris connaissance des points suivants et les accepte :

- La commune de Plémet ne sera pas l'employeur du jeune participant à l'opération « argent de poche ». L'indemnité versée à l'issue de la mission ne constitue pas un salaire.
- Le jeune entrant dans le dispositif doit bénéficier d'une couverture sociale en son nom ou sous couvert de son responsable légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée à l'inscription. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son régime de sécurité sociale.
- La commune de Plémet s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette opération couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement de la mission. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.
- La charte d'engagement régissant les conditions de fonctionnement de l'opération acceptée par le jeune.

J'autorise mon enfant.....

À participer à l'opération « argent de poche » proposée par la commune de Plémet pour les vacances d'été 2024.

Dans ce cadre, des photos ou reportages pourront être réalisés et ces supports seront utilisés pour faire la promotion du dispositif à des fins non commerciales.

J'autorise les prises de vue de mon enfant oui non

Fait à Plémet, le2024

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »